

TIME RECEIVED	REMOTE CSID	DURATION	PAGES	STATUS
August 12, 2015 1:55:46 PM GMT+02:00	0227346331	106	6	Received
12/08/2015 13:56	0227346331	MISSION BURKINA FASO		PAGE 01/06

AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE
LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE




Unité - Progrès - Justice

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE

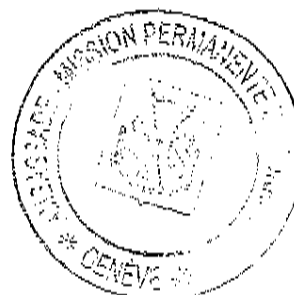
N° 2015 - **0254** /MPBFG/AMB/MP

L'Ambassade, Mission permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et, se référant à sa note verbale référencée NP/RH/I du 15 avril 2015 relative au suivi de la résolution A/HRC/28/L.22 du Conseil des droits de l'homme intitulée « **Contribution du Conseil des droits de l'homme à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au problème mondial de la drogue prévue pour 2016** », a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint la contribution du Burkina Faso.

L'Ambassade, Mission permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les assurances de sa haute considération. 

Genève, le **12 AOUT 2015**

Secrétariat du Haut-commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme à Genève



Contribution du Burkina Faso au rapport du Secrétariat Général de l'ONU sur le suivi de la résolution A/HRC/28/L.22 du Conseil des droits de l'homme intitulée « Contribution du Conseil des droits de l'homme à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au problème mondial de la drogue prévue pour 2016 »

La Résolution A/HRC/28/L.22 du Conseil des droits de l'homme est intitulée « Contribution du Conseil des droits de l'homme à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demande aux Etats membres de bien vouloir lui communiquer tout renseignement utile à la mise en œuvre de la Résolution en mettant un accent particulier sur les besoins des personnes touchées et des personnes en situation de vulnérabilité face au phénomène de la drogue ».

I. Le cadre institutionnel de lutte contre la drogue au Burkina

Bien que le trafic et la consommation des drogues n'aient pas atteint un seuil alarmant au Burkina Faso, il faut noter que l'évolution dangereuse de cette situation a suscité une prise de conscience générale qui a abouti à la mise en œuvre de stratégies et politiques de lutte contre ce fléau dont la création du Comité National de lutte contre la Drogue et le renforcement des bases juridiques d'action.

Le Comité National de lutte contre la Drogue (CNLD) est une structure chargée de coordonner les actions et activités des différents acteurs de la lutte contre la drogue au Burkina Faso afin de les dynamiser au maximum pour les rendre efficaces en vue de la réduction du phénomène. Il est placé sous l'autorité du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité qui en assure la coordination administrative. Il est composé de membres représentant tous les Ministères, les ONG et Associations intervenant dans le domaine de la drogue et ses conséquences, nommés par décret en Conseil des Ministres pour une durée de deux (2) ans renouvelables.

Outre ses membres, il peut faire appel à toute personne ressource en raison de ses connaissances en matière de drogue.

Le Comité National de Lutte contre la Drogue a pour missions de :

- appliquer et animer la politique définie par le Gouvernement, en matière de lutte contre les stupéfiants et substances psychotropes ;
- préparer les décisions du Gouvernement, tant au plan national qu'international en ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues ;
- proposer au Gouvernement des plans d'actions ainsi que des mesures efficaces visant à protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie ;

- veiller à l'application des traités internationaux auxquels le Burkina Faso est partie, en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- étudier toutes les questions nationales et internationales relatives à la culture, à la production, à la fabrication, au commerce licite ou illicite, à la répression du trafic illicite des stupéfiants et substances psychotropes ainsi que les problèmes médico-sociaux posés par la prévention et le traitement de la toxicomanie ;
- coordonner les mesures prises par les différents départements ministériels en matière de stupéfiants et de produits psychotropes ;
- centraliser tous les renseignements et dossiers communiqués par les organismes ou services nationaux et internationaux spécialisés en la matière ;
- présenter chaque année un rapport d'ensemble exposant la situation nationale de la drogue, son évolution en tous ses aspects ;
- donner son avis sur toute question et mesure envisagées par le Gouvernement en matière de stupéfiants et de substances psychotropes.

La consommation et le trafic illicite des drogues touchent toutes les couches de la population.

Sur le plan social, l'usage de la drogue contribue à :

- un relatif accroissement de la criminalité ;
- une consommation de plus en plus importante des différentes drogues ;
- un délabrement de la santé particulièrement des enfants de la rue et des chômeurs ;
- une baisse des potentialités intellectuelles et physiques ;
- une dépravation des mœurs et des mentalités ;
- une désintégration de la cellule familiale ;
- un accroissement des cas de maladies mentales (surtout au niveau des jeunes).

Sur le plan économique :

- la création d'un marché de vente de produits pharmaceutiques prohibés ;
- un investissement de plus en plus important dans le trafic illicite et la consommation des stupéfiants et substances psychotropes ;
- l'effritement du tissu économique.

1. Les acquis du Comité National de Lutte contre la Drogue

Le Comité mène des actions de sensibilisation des différentes autorités sur la nécessité de lutter contre la drogue. Ce qui a permis aux services nationaux de police, de gendarmerie et de douane de saisir au cours de ces cinq dernières années environ 90 tonnes de cannabis.

Le Comité a également entrepris de spécialiser les magistrats chargés d'animer les cours et tribunaux qui concourent à la mise en œuvre de la politique pénale en matière de drogue dans le but d'accroître leur efficacité.

Le Comité national de lutte contre la drogue a en outre entrepris de multiplier les sessions de formation et de sensibilisation en faveur des transporteurs routiers, des élèves et des étudiants ainsi que des leaders d'associations de lutte contre la drogue.

Au cours de l'année 2014, le CNLD a mis l'accent sur les actions de sensibilisation des populations, les sessions de formation des acteurs. Les problèmes de la toxicomanie ont touché les enfants en difficulté et le phénomène est également présent dans les lycées et collèges. Au regard des conséquences du phénomène sur la santé et l'économie nationale, le Burkina Faso a entrepris un certain nombre d'actions pour lutter contre le trafic et l'abus des drogues. Pour ce faire, des réflexions sont menées afin de protéger les populations et surtout les jeunes contre l'abus de la drogue et la criminalité à travers un programme d'information et de communication et de sensibilisation des jeunes.

En marge de la commémoration de la journée internationale de la lutte contre la drogue, notre pays organise chaque année un concours de rédaction pour les élèves du primaire sur le trafic et l'abus de la drogue.

2. Les défis du Comité National de Lutte contre la Drogue

L'ampleur des efforts à déployer reste importante du fait que le Burkina Faso ne dispose toujours pas de centre spécialisé de prise en charge pour le traitement et la réinsertion des toxicomanes. Le PNI (Programme national intégré) de lutte contre les trafics illicites de drogues, le terrorisme et la criminalité organisée peinent à être mis en œuvre faute de mobilisations de ressources financières.

La recherche de financement et l'introduction d'un module d'enseignement à l'école primaire restent des défis à relever pour le pays.